



Contrat d'Apprentissage



**Recruter des apprentis et intégrer
des talents par l'Alternance**

Contrat d'Apprentissage

Recruter des apprentis et intégrer
des talents par l'Alternance



Recruter
vos
Apprentis

Contrats presque sur Mesure

de durées variables entre 6 à 24 mois

Choix parmi 3 Secteurs Métiers

Vente | Commercial | Gestion & RH

avec plusieurs contrats successifs possible

Certifications reconnues

BAC | BAC+2 | BAC+3

Titres RNCP

Titres Professionnels du Ministère du Travail ou BTS

Calendriers adaptés

Des alternances sur des semaines complètes
ou en 1 jour à 2 jours par semaine

Rythme parfait

75% du temps en entreprise et 25% en formation

Des Avantages Alternants & Entreprises

- Bénéficier d'une formation 100% financée sans frais d'inscription
 - Faciliter son insertion professionnelle en acquérant de l'expérience
 - Apprendre un métier et contribuer à des projets **tout en étant rémunéré**
 - Suivre de formations opérationnelles animées par des formateurs issus des métiers
 - Profiter de l'accompagnement actif de l'équipe G5 et de son réseau d'entreprises
-
- Pas de frais de FORMATION ils sont pris en charge par l'OPCO
- 6 000 € d'aide exceptionnelle** pour l'embauche d'apprentis ayant moins de 30 ans entre le 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024
- Des calendriers adaptés aux saisonnalités de vos activités et de la présence effective de l'alternant 75% en entreprise
 - Bénéficier de l'accompagnement recrutement de l'équipe G5
 - Une procédure administrative simplifiée

Rémunérations

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère Année	27% du SMIC soit 477,07€	43% du SMIC soit 759,78€	53% du SMIC soit 936,47€ ou SMC	100% du SMIC soit 1766,92€ ou SMC
2ème Année	39% du SMIC soit 689,10€	51% du SMIC soit 901,13€	61% du SMIC soit 1077,82€ ou SMC	
3ème Année	55% du SMIC soit 971,81€	67% du SMIC soit 1183,84€	78% du SMIC soit 1378,20€	



www.G5.fr

Dates Mises à jour au 01/01/2024
Certaines branches professionnelles ont défini des taux de rémunération supérieurs à ceux indiqués.
*Pas de charge salariale en dessous de 26 ans, pas de CSG et CRDC